COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2023 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un septembre à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaient présents :

Xavier TASSEL. Maire en exercice :

Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Nathalie ROCHEFORT, Francis VÉRON et Alain LEVALLOIS.

Auguste LEFRAS, Jacqueline RICHARD, Rolande PRINGAULT, Jacqueline LAIR, Denis POUPION, Bernard LE BLANC, Éric LAIR, Jean-Louis GANNÉ, Olivier COSTARD, Réjane ALEXANDRE, Delphine TIRTAINE, Sandra FORTIN, André CHAPDELAINE, Edith LE BRUN et Christine SANSON Conseillers Municipaux;

formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés: Véronique PAIMBLANC, Isabelle MARTIN Absents : Brigitte BEUREL, Nicolas PERRIER et Bruno DESGUÉ

Procurations: Véronique PAIMBLANC, a donné pouvoir à Jean-Louis GANNÉ

Isabelle MARTIN, a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT

Secrétaire de séance : Nathalie ROCHEFORT

Convocation adressée le 11 septembre 2023

Présents: 22 Votants: 24

et affichée le 11 septembre 2023

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de Membres en exercice : 27

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, il s'agit de Nathalie ROCHEFORT.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire s'excuse de ne pas avoir pris le temps de valider le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023, ce dernier ne peut être voté.

DELIBERATIONS

23.09.049 - ESPACE SANTE - AVENANT N°1 - LOT 3 CHARPENTE BOIS

Monsieur le Maire :

- rappelle que le lot 3 a été attribué à l'entreprise SARL SCOP SCBM de Louvigné du Désert pour un montant de 63 257,06 € HT soit 75 908,47 € TTC, par délibération du conseil municipal du 10 juin 2021,
- précise que le renforcement de panne suite dépose de la cheminée sur le bâtiment existant, prévu au marché initial a été annulé du fait de la démolition de la maison Jamet,
- présente au conseil municipal l'avenant n°1 qui engendre une moins-value de 546,63 € HT soit 655,96 € TTC

Le nouveau montant du marché est de 62 710,43 € HT soit 75 252,51 € TTC.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Jacqueline LAIR, demande si les professionnels de santé ont emménagé.

Monsieur le maire, informe le conseil de l'arrivée des infirmières depuis début septembre et en ce qui concerne les autres praticiens, la kinésithérapeute arrivera le 2 octobre et le docteur courant octobre.

De plus, le maire fait part au conseil de l'arrivée d'un nouveau commerçant sur le marché du lundi matin, il s'agit de La Manchevrette de Gathémo, Artisan fromager.

23.09.050 – REGIE AUTONOME DE LA STATION SERVICE COMMUNALE – FOURNITURE DE CARBURANT – CHOIX DES ATTRIBUTAIRES

Une nouvelle procédure d'accord-cadre a été lancée pour l'approvisionnement en carburants de la station-service communale.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur du budget station-service le 20 juillet 2023. Une annonce est parue au BOAMP et au JOUE le 21 juillet 2023.

La date limite de remise des plis était fixée au vendredi 25 août 2023 à douze heures.

Les critères de jugement des offres étaient pondérés de la façon suivante :

- ✓ prix de référence au 24 juillet 2023 : 80%,
- ✓ modalités et délais de livraison : 20 %.

Cinq dossiers de consultation ont été retirées et trois offres déposées dans les délais :

N° d'ordre	NOM	
	Le Conte Fuel	111111
1	11 rue de la Halle	
	50190 PERIERS	
	TotalEnergies Proxi Nord-Ouest Agence Réseau	
2	1 rue du Passavent – CS 57 119	
	35 771 VERN-SUR-SEICHE	
	Rossi Carburants SAS	***************************************
3	ZI Sud - 11 bis rue Michaël Faraday	
	72100 LE MANS	

Les offres ont été analysées sur la base des critères de sélection prévus au règlement de consultation.

Les candidatures ont été examinées au regard des garanties, des capacités techniques et financières et des capacités professionnelles.

Pour information les tarifs proposés au 24 juillet 2023 étaient les suivants et les conditions et délais de livraison étaient les mêmes pour les 3 fournisseurs :

		Gazole		SP 95		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	The state of the s	Montant HT / m ³	note	Montant HT / m³	note	
pli 1	LE CONTE	1 384,00	78,32	1 518,00	79,31	
pli 2	T-PNO	1 393,49	77,79	1 531,64	78,61	
pli 3	ROSSI	1 355,00	80,00	1 505,00	80,00	

Ce qui a permis de les classer :

1er	Rossi Carburants SAS	100,00 points
2nd	Le Conte Fuel	98,65 points
3ème	TotalEnergies Proxi Nord-Ouest Agence Réseau	97,06 points

Conformément au Dossier de Consultation des Entreprises, il s'agit d'un Accord-cadre multi-attributaires. Après examen de ces offres et du rapport d'analyse correspondant, il est proposé au conseil municipal :

- ✓ de retenir comme attributaires de l'Accord-cadre pour l'approvisionnement en carburants de la station-service communale :
 - 1. Attributaire n°1: ROSSI CARBURANTS SAS
 - 2. Attributaire n°2: LE CONTE FUEL

3. Attributaire n°3: TOTALENERGIES PROXI NORD-OUEST AGENCE RESEAU

- ✓ d'habiliter Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants;
- ✓ d'habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à cette consultation et à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire informe le conseil de la mise en ligne des tarifs de vente du carburant sur le site www.prix-carburants.gouv.fr depuis le 23 juin 2023 et donne un suivi des ventes de carburants depuis l'ouverture de la station.

Arrivée de Delphine TIRTAINE.

23.09.051 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE LA MANCHE (SDEM) POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE GESTION TECHNIQUE DE CHAUFFAGE (GTC)

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche a mis en place un fond de concours, visant à verser une aide financière aux communes qui installent une télégestion, de type GTC (Gestion Technique Centralisée). La télégestion est la possibilité de pouvoir se connecter et d'interagir à distance avec ces différents systèmes.

Suite au raccordement de la mairie et de la salle des fêtes de Juvigny Le Tertre au réseau de chaleur de la chaufferie bois, l'installation de la GTC permettra :

- ✓ L'optimisation des temps de fonctionnement (fonctionnement en cascade, minuterie, programmation horaire, ...)
- ✓ Le pilotage des différentes zones de chauffe (différenciation en fonction des pièces situées au nord ou au sud du bâtiment, en fonction des étages, ...);
- ✓ La régulation de la température pièce par pièce en fonction des occupations (réservation de local dans un agenda, détecteur de présence) ;
- ✓ Une meilleure régulation de température.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'approuver l'installation du système de gestion technique de chauffage à la mairie pour un montant de 2 270,21 € HT et à la salle des fêtes de Juvigny Le Tertre, pour un montant de 3 470,20 € HT, soit un total de 5 740,41 € HT (6 888,49 € TTC);
- ✓ De solliciter une aide financière auprès du SDEM50 (50 % plafonnée à 3 000,00 €/an) ;
- √ d'habiliter Monsieur le maire ou son Représentant à faire les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ: à l'unanimité des membres présents.

Delphine TIRTAINE demande pourquoi le réseau de chaleur n'alimente pas l'espace santé, Monsieur le maire informe qu'il y aurait trop de déperdition de chaleur au vu de l'éloignement de la chaufferie. Nous n'aurions pas bénéficié du taux de subvention nécessaire et suffisant à la réalisation du projet.

23.09.052 – GITE COMMUNAL LES PERRUQUIERS BELLEFONTAINE – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Ainsi, conformément aux propositions établies par la Commission Patrimoine, il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de location comme suit à compter du 1er janvier 2024 :

GITE 5 PERSONNES	TARIFS
1 nuit	88€
2ème nuit et nuits suivantes	65€

GITE JUSQU'À 14 PERSONNES	TARIFS	GITE AU DELÀ DE 14 PERSONNES	TARIFS
1 nuit	. 330 €	1 nuit	364 €
2 nuits	539€	2 nuits	594 €
3 nuits	747 €	3 nuits	819€
Nuits suivantes	249€	Nuits suivantes	273 €

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

	TARIFS
Chauffage (Relevé de compteur à l'arrivée et au départ)	Frais réels
Drap du dessus à l'unité	3€
Ménage Gite 5 personnes	45€
Ménage grand gîte	160€
Taxe de séjour (selon le nombre et âge des participants, conformé	ement au tarif fixé par la CAMSMN)

Tous ces tarifs ont été calculés sur la base de l'inflation actuelle avec pondération et en tenant compte de la charge de travail engendrée lors de la location d'une seule nuitée.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Alain LEVALLOIS, donne le compte rendu de la dernière commission de sécurité et précise que dans 5 ans, le gite devra être équipé d'une alarme connectée.

Jacqueline LAIR, dresse le bilan détaillé des locations de l'année 2022 et donne le réalisé et le prévisionnel de 2023.

23.09.053 - LOCATION ET TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que les modalités de locations des salles des fêtes aux associations méritent d'être révisées afin de favoriser la vie associative de la commune, et que le changement de mode de chauffage de la salle des fêtes de Juvigny le Tertre implique une évolution de la tarification des locations, sur le modèle des autres salles.

Ainsi, conformément aux propositions établies par la Commission Patrimoine, il est proposé :

de valider les tarifs suivants, à compter du 1^{er} octobre 2023 :

	Capacités	Tarifs Commune		Tarifs Extérieurs	
Salles	en places assises	Location weekend	Vin d'honneur	Location weekend	Vin d'honneur
Bellefontaine	150	110 €	30 €	140€	60€
Chasseguey	80	90€	30 €	120€	60€
Chérencé le Roussel	190	170€	50 €	200€	100 €
Juvigny le Tertre	250	170€	50€	200€	100€
La Bazoge – salle complète	140	170€	50 €	200€	100€
La Bazoge – petite salle	70	80€	30 €	110€	60€
Le Mesnil-Rainfray	272	170€	50 €	200€	100 €
Le Mesnil-Tôve	120	110€	30 €	140 €	60€

Participation aux frais de fonctionnement :

 La consommation électrique et les frais de chauffage sont facturés au coût réel, suivant les relevés contradictoires effectués lors des remises et retours de clés.

Location de vaisselle : 0,50 € par personne

Vaisselle cassée et/ou manquante : 3,00 € l'unité

Forfait ménage : Un forfait de 100,00 € sera facturé si les locaux ne sont pas rendus dans un état de propreté satisfaisant à l'issue de la location.

Location réunion ou sans repas: un tarif de 100,00 € sera appliqué pour les utilisateurs de la commune et de 150,00 € pour les utilisateurs extérieurs à la commune (hors location de la salle de Chasseguey et petite salle de la Bazoge).

Obsèques : gratuité accordée pour le vin d'honneur donné à l'issue des obsèques sur la commune.

Location aux associations locales : gratuité de toutes les locations hors frais de fonctionnement (électricité, chauffage, et vaisselle cassée le cas échéant).

Les associations à but non lucratif telles que l'Association des Parents d'Élèves et le Téléthon bénéficieront d'une mise à disposition gracieuse des salles, frais de fonctionnement inclus.

En contrepartie, les Associations locales s'engagent à restituer les locaux dans un état de propreté identique à l'état dans lequel ils les ont trouvés. Si toutefois les locaux étaient restitués dans un état non satisfaisant, la commune se réserve le droit de facturer leur remise en état (forfait ménage susmentionné - proportionnellement au temps horaire nécessaire).

- de valider la mise en place d'une caution d'un montant de 400,00 € par chèque à l'ordre du Trésor Public à remettre au référent de la salle à la remise de clés,
- d'adopter le projet de règlement intérieur qui sera joint aux contrats de location,
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile et à effectuer toute démarche nécessaire à la présente décision.

ADOPTÉ: à l'unanimité des membres présents.

23.09.054 - TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DES EGLISES

Monsieur le Maire rappelle que les couvertures des églises de Bellefontaine, Juvigny le Tertre et Le Mesnil-Rainfray ne sont pas en bon état et nécessitent d'importants travaux de réfection. Des devis ont été demandés aux entreprises les Toitures d'Augustin, Julien Belliard et Les Frères Cudelou.

Ainsi, conformément aux propositions établies par la Commission Patrimoine, il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer les chantiers de la manière suivante :
 - Église de Bellefontaine : Julien Belliard, pour un montant de 46 978,89 € HT soit 56 374,67 € TTC,
 - Église de Juvigny le Tertre: Les toitures d'Augustin, pour un montant de 76 783,10 € HT soit 92 139,72 € TTC,
 - Église de Le Mesnil-Rainfray : Les Frères Cudelou, pour un montant de 13 432,29 € HT soit 16 118,75 € TTC.
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile et à effectuer toute démarche nécessaire à la présente décision,
- sollicite une subvention Etat au titre de la DETR (20 % plafond à 50 000,00 €) et du FDTADE (20 %) aux taux les plus élevés.

Pour des questions budgétaires, les travaux des églises de Bellefontaine et le Mesnil-Rainfray seront programmés au premier semestre 2024, et ceux de l'église de Juvigny le Tertre en 2025.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Alain LEVALLOIS, précise que ces devis ont été transmis au Conseil Départemental pour analyse, Mme GALBRUN a émis des remarques qui ont été transmises aux entreprises et demande impérativement que les devis mentionnent :

- ✓ la patine des crochets pour éviter une surbrillance inesthétique ;
- ✓ le type de produit utilisé lors de la réfection des solins car il faut uniquement l'emploi de la chaux. L'entreprise devra donc le spécifier et indiquer de quel type de chaux il s'agit.

Monique SOUL et Sandra FORTIN font part des difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite au cimetière de Chasseguey dues aux graviers et demande s'il serait possible d'avoir un éclairage extérieur en sortie de l'église.

Des journées citoyennes vont être organisées dans les communes qui le souhaitent afin de nettoyer les lieux publics.

Un travail de recensement des tombes abandonnées est à mettre en œuvre dans tous les cimetières.

23.09.055 – AIDE FINANCIERE DE LA REGION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2023 DE LA CA MONT SAINT MICHEL NORMANDIE

La commune de Juvigny-Les-Vallées dans le cadre du contrat de territoire 2017/2023 de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie sollicite une aide financière auprès de la Région Normandie pour l'aménagement du bourg de Juvigny Le Tertre et la création de liaisons douces.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile et à effectuer toute démarche nécessaire à la présente décision ;
- de solliciter une aide financière auprès de la Région Normandie dans le cadre du Contrat de Territoire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie aux taux les plus élevés.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Création de liaisons douces aux abords des équipements sportifs	310 000,00 €	Région Contrat de Territoire (22,43 %)	131 882,00 €	
Création jardin d'ornement et potager intergénérationnel	106 442,30 €	Département (12,58 %)	73 970,00 €	
Création de liaisons douces	171 540,00 €	Etat – DETR (33,41 %)	196 487,00 €	
du lotissement vers les commerces		Autofinancement (31,58 %)	185 643,30 €	
TOTAL DEPENSES	587 982,30 €	TOTAL RECETTES	587 982,30 €	

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

DISSOLUTION DES AFR DE JUVIGNY LE TERTRE ET DE CHERENCE LE ROUSSEL

Nous sommes en attente des réponses des services de La Préfecture et des Impôts.

INFORMATIONS SUR LES ACTES ACCOMPLIS EN EXECUTION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune a reçu quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner soumises au Droit de Préemption Urbain qui ont été transmises à la Communauté d'Agglomération pour instruction :

DIA-DPU 050 260 23 J 003 : parcelle AB 329 et 330 - Le Bourg - Juvigny Le Tertre ; (propriétaires actuels M. et Mme BOCCASSINI Jean-Charles) ;

DIA-DPU 050 260 23 J 004 : parcelle AB 346, 347 et 350 – Le Bourg – Juvigny Le Tertre ; (propriétaires actuels M. et Mme BOCCASSINI Jean-Charles).

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de La Sée »

Une réunion est programmée le jeudi 5 octobre prochain à 19h à Le Mesnil Tôve, Monsieur le sous-préfet d'Avranches et des représentants de l'Etat animeront cette réunion.

Tous les maires délégués sont invités à cette réunion.

Monsieur le maire, informe le conseil municipal, que la commune de Juvigny-les-Vallées en coopération avec Amadou Diaw et le Mupho organise une exposition photo du 14 au 22 octobre 2023 au sein de l'ancienne école située dans le parc Juliette Jamet (Entrée par la place Notre Dame).

Amadou Diaw, passionné d'art contemporain, décide en 2017 d'exposer sa collection. Lorsqu'il inaugure en 2017 le musée de la Photographie, l'objectif du collectionneur est double : faire de Saint-Louis (Sénagal) un carrefour pour la photo africaine et donner sa juste valeur à la photographie ancienne.

Le vernissage de cette exposition aura lieu le samedi 14 octobre 2023 à 11h30.

Rapporteur Jean-Yves HAMEL,

L'association Juv'Anim, a embauché un nouvel animateur, le coût annuel sera de 13 000,00 €, afin de participer à la charge de cet animateur qui travaille aussi pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire du débarquement, à l'élaboration de l'agenda culturel, au développement du « local jeune « et au développement de l'animation inter générationnel, une subvention exceptionnelle sera demandée à la collectivité.

Plusieurs conseillers demandent si les différentes ventes en cours sur la commune sont achevées. Le notaire va être relancé une nouvelle fois et un changement d'étude notariale est peut-être à envisager.

Olivier COSTARD fait part de problèmes récurrents rencontrés sur les routes, par manque de visibilité, dans le virage de la Route de la Gandonnière à Chasseguey et par la haie Route des Sapins à Le Mesnil Rainfray, ces routes étant départementales les services du Conseil Départemental vont être à nouveau interpellés.

Un courrier va être adressé à l'ancien propriétaire de la maison jouxtant le chemin communal de la Gréselière sur Le Mesnil-Rainfray afin qu'il procède à l'enlèvement des souches et autres matériaux qu'il y a entreposé.

Edith LE BRUN demande si le logement vacant du bourg de Le Mesnil Rainfray va faire l'objet de travaux de rénovation afin de le remettre en location.

Des drapeaux vont être commandés afin que chaque commune puisse renouveler son pavoisement.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 23h05.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,